DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du **19/03/2025**

Publication le **27/03/2025**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **34**
Quorum : **22**

SEANCE DU 25 MARS 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Vingt Cinq Mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **31_250325**

OBJET : POLITIQUE SOCIALE, SANTE, SOLIDARITE ET VIE ASSOCIATIVE

Approbation de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le CH de Valvert.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Patrice JARQUE, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Monsieur Laurent GUEDJ (donne pouvoir à Monsieur Franck-Clément CHAMLA), Madame Brigitte AMOROS (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY), Monsieur Laurent MIRLAND (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN)

ABSENTS :

Madame Jeannine LEVASSEUR

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_31-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D3231313330303030538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2025

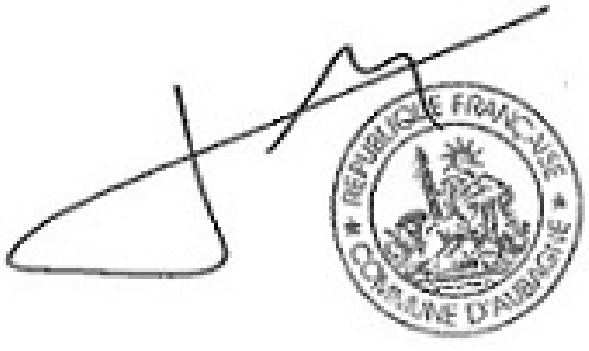

Madame Magali ROUX rapporte :

A la vue de l'importance de la prévention en matière de santé publique et notamment la nécessité d'éviter au maximum les premières consommations de substances addictives chez les jeunes, la Ville d'Aubagne souhaite s'engager dans un partenariat innovant avec le CH Valvert.

Ce programme, intitulé JASS "Jeunes, Addictions, Sport et Santé", s'inspire du modèle islandais "Planet Youth" auquel l'Hôpital Valvert a adhéré. Il s'agit d'une expérimentation unique en France qui vise à renforcer les facteurs de protection des jeunes par le biais d'activités sportives et éducatives ainsi qu'un accompagnement adapté.

L'initiative s'adresse aux collégiens de 4ème et 3ème dans le but de les sensibiliser aux risques liés aux addictions et de favoriser un mode de vie équilibré et sain. La mise en œuvre de ce projet repose sur une exploitation de questionnaires anonymes diffusés auprès des collégiens pour connaître leurs habitudes et modes de vie, leurs consommations afin de mieux connaître la jeunesse aubagnaise et mettre en place des actions ciblées sur le territoire communal.

Ce programme nécessite un maillage territorial et une étroite collaboration entre les établissements scolaires, les acteurs de la santé, les services municipaux et les familles.

L'idée directrice est de créer un environnement protecteur pour les jeunes en impliquant l'ensemble des parties prenantes : des chercheurs, aux parents en passant par les décideurs et les acteurs locaux de soin et de prévention, afin de prévenir leurs premières consommations en proposant le sport comme alternative.

Le programme « JASS » sera présenté également dans d'autres instances de la Ville comme la Commission Enfance Famille du C.I.S.P.D.R. sur la question de la parentalité et de la santé mentale.

La convention de partenariat jointe à la présente délibération, précise les engagements respectifs de la Ville d'Aubagne et du CH Valvert, notamment en ce qui concerne l'organisation des activités, la mobilisation des ressources et l'évaluation des résultats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

CONSIDÉRANT la politique municipale en matière de prévention des addictions et de promotion du sport et de la santé auprès des jeunes,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Aubagne de renforcer son action en matière de prévention et de sensibilisation aux conduites addictives en s'appuyant sur une approche innovante unique en France associant le sport comme vecteur de protection et d'amélioration du bien-être des jeunes,

CONSIDÉRANT que ce programme vise à accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité face aux addictions, à travers des activités sportives adaptées et un suivi médical et psychologique,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_31-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D3231313330303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2025

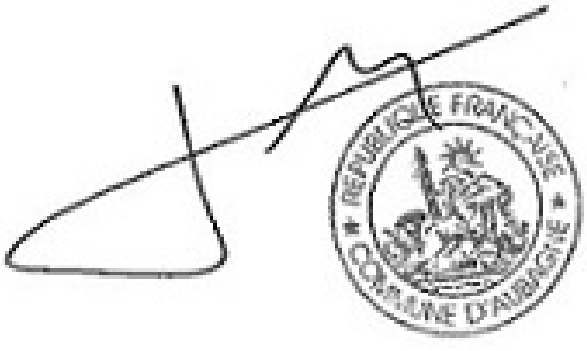

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce programme nécessite un cadre partenarial défini entre la Ville d'Aubagne et le CH Valvert,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1er : d'APPROUVER les termes de la convention entre la Ville d'Aubagne et le CH Valvert ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire
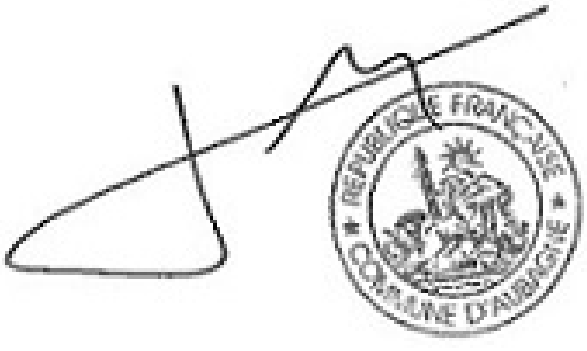
Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_31-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D3231313330303030538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2025